



## Licenciement pour faute grave suite abandon de poste

Par **amrp69**, le **25/02/2011** à **13:22**

Bonjour,

Je suis salariée depuis plus de 11 ans dans la même entreprise. Début d'année 2010, mon employeur a souhaité réorganiser mon service suite à nos plaintes quant à une surcharge de travail depuis qqes mois et à notre demande d'embauche. Afin d'éviter une embauche, il a opté pour cette réorganisation, mais rien a changé, autant de travail et mais en plus de cette surcharge et il était toujours sur nous devenant harcelant. Je me suis arrêtée une semaine en février 2010 à cause de cela, puis j'ai repris toujours avec le même problème de travail et d'harcèlement moral. Au mois de mars, je suis tombée enceinte et mon état de santé était tel que mon médecin m'a arrêté durant toute ma grossesse. Entre temps, les deux autres personnes ont quitté l'entreprise (licenciement et démission). Avant ma reprise du 14 février, je lui ai demandé un rdv pour discuter de mon poste, et l'entretien ne s'est pas bien passé. Il n'a pas voulu m'écouter et m'a fait comprendre que si je n'étais pas satisfaite, j'avais qu' à démissionner. Je ne me suis donc pas rendu au travail le 14 car démissionner serait trop lui faire plaisir, et depuis je n'ai aucune nouvelles de sa part. Quel recourt ai je envers lui afin qu'il me licencie pour abandon de poste et que cela ne dure pas trop longtemps? Dois je saisir les Prud'hommes de suite car j'ai beaucoup de choses qui ne vont pas (heures sup non payées, contrat de travail non réactualisé, frais kilométriques non remboursés, remplacement d'un responsable pendant son congé mat sans indemnité compensatrice...) ou attendre qu'il se manifeste? Lui adresser un courrier? Me mettre en maladie?

Dans l'attente de vous lire?

Très cordialement

A.R

Par **pepelle**, le **26/02/2011** à **23:49**

Le problème c'est que c'est vous qui vous êtes mise en tort en abandonnant votre poste. Vous ne pouvez imposer un licenciement à votre employeur qui peut faire traîner la procédure. Vous l'avez vraiment très mal joué avec cet abandon de poste et êtes coincée. Revenez dans l'entreprise et vous verrez ce qui se passera. Cela pourrait accélérer la procédure ....